Mise en œuvre de la Directive Inondations sur le bassin Rhône-Méditerranée

1<sup>er</sup> Comité Inondation de Bassin
1<sup>er</sup> juillet 2011



## Objectifs de la Directive Inondation

# Disposer d'une politique de gestion globale des inondations pour en réduire les conséquences dommageables

- Se fixer des objectifs de gestion et se donner les moyens d'y parvenir
- S'appuyant sur les grand axes de la politique de gestion des inondations française
- Porter les efforts en priorité sur les territoires à risques importants
- Sélectionner des territoires à risques importants (TRI) sur la base d'une évaluation préliminaire homogène (EPRI)
- Définir les efforts de gestion des risques d'inondation (PGRI) à porter sur ces territoires en affinant la connaissance (Cartographie des risques)



# Les Grandes Étapes législatives et réglementaires

• Évaluation préliminaire des risques - EPRI

Première vague fin décembre 2011

Sélection des premiers TRI

Sur la base des EPRI pour juin 2012

• Réalisation d'une cartographie des risques sur les TRI

Première réalisation fin décembre 2013

• Définition de la liste des stratégies locales à élaborer

Contenant leurs périmètres, délais de réalisation et objectifs pour juin 2014

• Élaboration d'un plan de gestion des risques inondation à l'échelle du district - PGRI

Première version fin décembre 2015 – calendrier similaire au SDAGE

Une révision tous les 6 ans



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement RHÔNE-ALPE BASSIN RHÔNE MÉDITERANÉE

#### Références:

Directive 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation

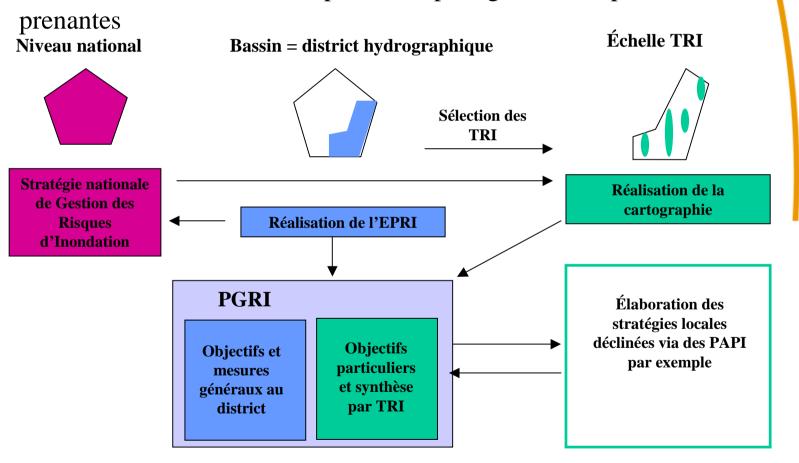
Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Article

Décret n°2011-277 du 2 mars 2011 relatif à l'évaluation et à la gestion des risques

# Répartition des rôles

### Une mise en œuvre à 3 niveaux

dans un processus partagé avec les parties





# Gouvernance partagée

La concertation et le partage des responsabilités s'organisent au niveau national et au niveau du bassin

• Commission Mixte Nationale Inondations

Composée en partie du CNE et du COPRNM et de représentants des élus, de l'Etat et de la société civile et d'experts

Assure la gouvernance de la gestion nationale pour :

- L'élaboration et l'application de la SNGRI
- La vision homogène du territoire national et de l'importance des inondations
- La labellisation des PAPI et des dispositions locales du PSR

*1<sup>ère</sup> réunion le 12 juillet 2011* 



# Gouvernance partagée

La concertation et le partage des responsabilités s'organisent au niveau national et au niveau de chaque bassin

- Commission Mixte Nationale Inondations
- Commission Inondations de Bassin Rhône-Méditerranée

#### Comité de bassin élargi aux parties prenantes concernées

(EPTB, porteurs de PAPI, Contrat de Rivière, SCOT, SAGE, notaires, assureurs, ...)

- S'appuyant sur une organisation similaire au Comité de Bassin pour la mise en œuvre des différentes étapes de la Directive Inondation (Bureau du Comité et Commissions Territoriales de Bassin élargies)
- S'appuyant sur le comité d'agrément des contrats de rivière et des SAGE pour la labellisation des PAPI et des dispositions locales du PSR en complément du dispositif national



# Merci de votre attention



# Avancement de l'EPRI sur le bassin Rhône-Méditerranée et Processus de sélection des TRI

1<sup>er</sup> Comité Inondation de Bassin
1<sup>er</sup> juillet 2011

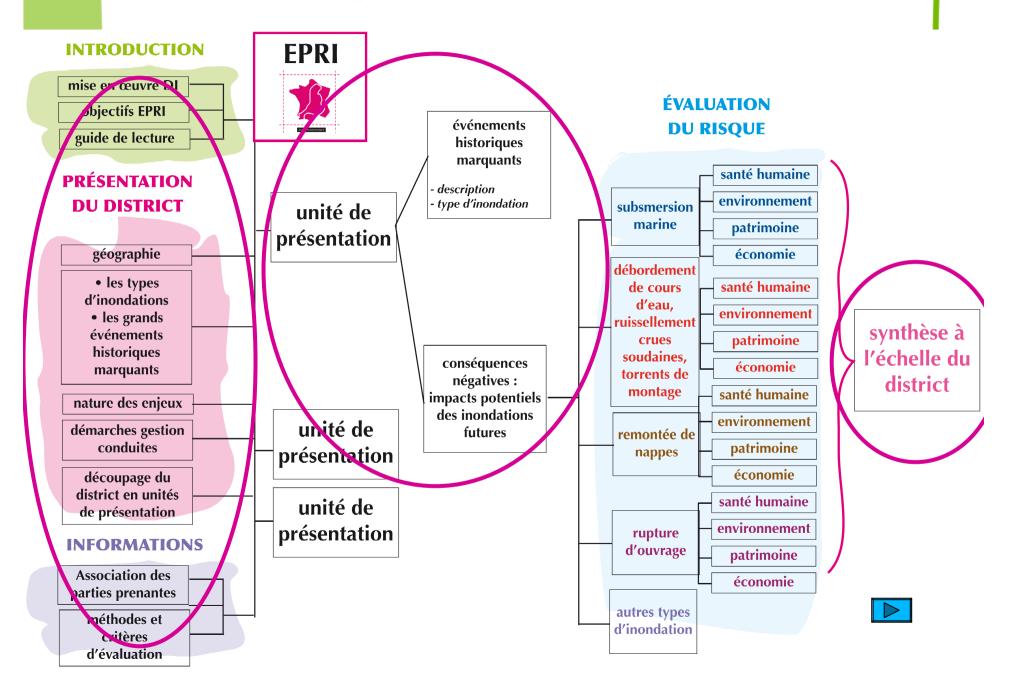


## **EPRI:** double objectif

- Fournir à l'ensemble des acteurs une base technique permettant de comptabiliser les quatre types d'enjeux concernés par les différents types d'inondation sur le bassin.
  - Cette base établie par les services de l'État.
- Initier le processus d'association avec les parties prenantes par l'enrichissement d'informations sur leurs territoires pouvant alimenter la sélection des territoires à risques d'inondation importants.
  - Cette étape mobilise l'ensemble des parties prenantes



### Structuration de l'EPRI



### **Impact potentiel des inondations futures**

### **Objectif**:

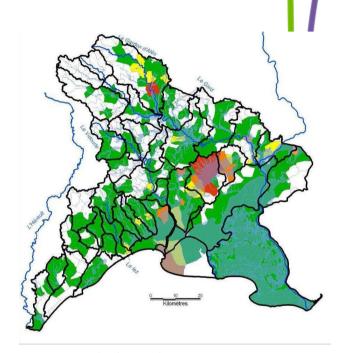
Caractériser, sur l'ensemble du territoire, le risque potentiel d'inondations sur la base d'indicateurs communs.

### Cette caractérisation est faîte pour :

- chaque type d'inondation
- chaque type **d'enjeux** considéré (santé, environnement, patrimoine et activités)

Elle doit approcher au mieux des connaissances disponibles **l'événement extrême potentiel** 

Elle sera un des facteurs de la sélection des TRI

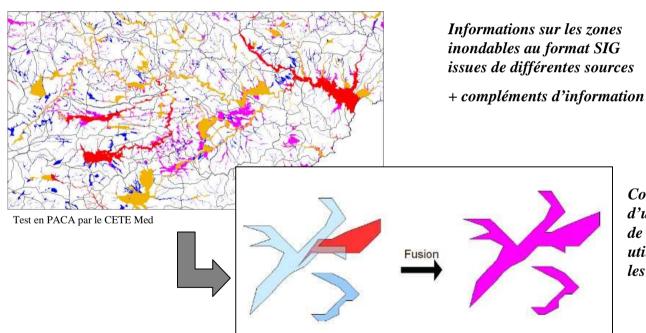


Exemple de rendu : calcul d'indicateur à l'échelle de la commune (surface urbanisée inondable / surface du secteur)



# Impact potentiel des inondations futures procédé

Construire une enveloppe sur la base de laquelle on calcule les indicateurs 1. de risque : enveloppe approchée des inondations potentielles (EAIP)



Constitution d'une couche de synthèse

> utilisée pour les calculs



### Impact potentiel des inondations futures

### procédé

### 2. Calculer les indicateurs d'impact des inondations

- Soit par le croisement des enveloppes avec les enjeux à prendre en compte
- Soit à partir d'indicateurs spécifiques

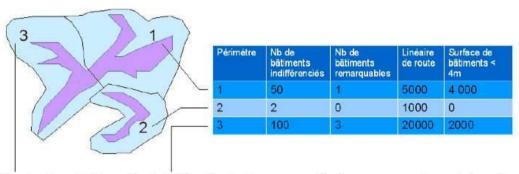
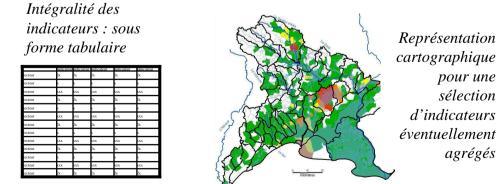


Illustration 6: Exemple de table d'indicateurs associés à un pavage et un phénomène

### 3. Représentation des résultats : tableaux et cartes





# Sélectionner les premiers TRI

### L'EPRI apporte une vision des territoires à risques

Identification de «poches» d'enjeux exposés aux inondations

# Les acteurs sélectionnent ensemble les TRI sur des critères nationaux et territoriaux

La Stratégie Nationale de Gestion des Risques Inondation définit des critères à l'échelle nationale que les acteurs déclinent sur chaque bassin.

Ces critères de sélection peuvent être enrichis par les acteurs territoriaux pour tenir compte des spécificités locales

#### Exemple de critères :

- Importance du risque pour les vies humaines et l'environnement
- Importance des enjeux économiques et niveau de résilience
- Enjeux patrimoniaux irremplaçables

...

### 3 lieux de concertations sur les dans le bassin Rhône-Méditerranée

- le Comité Inondation de Bassin
- le bureau du CIB
- les Commissions Territoriales élargies



# Un TRI pour quoi faire?

Les acteurs du territoire s'unissent pour gérer les risques à travers une « stratégie locale » sur la base d'un équilibre entre solidarité et responsabilité :

- développer la **connaissance et la conscience** des conséquences dommageables des inondations
- éviter d'augmenter les risques en aménageant le territoire
- protéger les vies humaines
- adapter les activités économiques aux risques
- améliorer l'alerte et apprendre à mieux préparer et gérer la crise
- évaluer la capacité du territoire à réparer les dégâts
- faire prendre conscience des risques à chaque citoyen



### **Calendrier DI – 2011/2012**

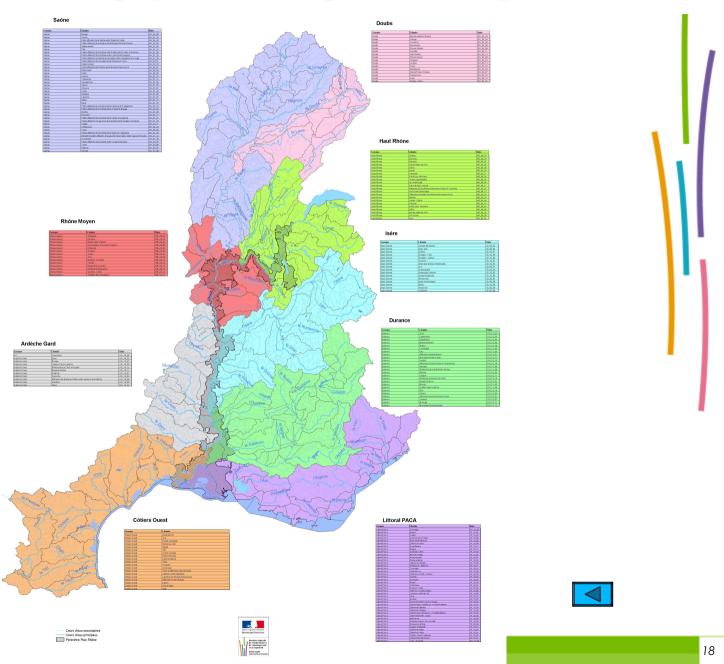
- de janvier à l'été 2011 : élaboration de la version Etat de l'EPRI
- <u>ler juillet</u>: 1ère réunion du Comité Inondation de Bassin sur l'ensemble du dispositif
- <u>Septembre</u>: transmission de la version Etat de l'EPRI aux parties prenantes (retour des avis attendu au plus tard mi-novembre)
- <u>Septembre-octobre</u>: présentation de l'EPRI en vue de la sélection de TRI dans le cadre des 9 CTB élargis aux parties prenantes, du COPIL Plan Rhône, d'une réunion spécifique EPTB
- <u>9 décembre</u> : 2<sup>e</sup> réunion du Comité Inondation de Bassin pour l'approbation de l'EPRI consolidée
- <u>mi-décembre</u>: présentation en CAB pour l'approbation de l'EPRI consolidée
- **22 décembre** : approbation de l'EPRI par le PCB
- <u>Février 2012</u>: Présentation des critères de sélection des TRI et proposition d'une identification hiérarchisées des territoires du bassin concernés par des risques importants d'inondation dans le cadre des 9 CTB élargis aux parties prenantes, du COPIL Plan Rhône, d'une réunion spécifique EPTB
- <u>Mi 2012</u> : 3<sup>e</sup> réunion du Comité Inondation de Bassin : Proposition de TRI sélectionnés suite à la déclinaison territoriale des critère nationaux dans le cadre des réunions locales



# Merci de votre attention



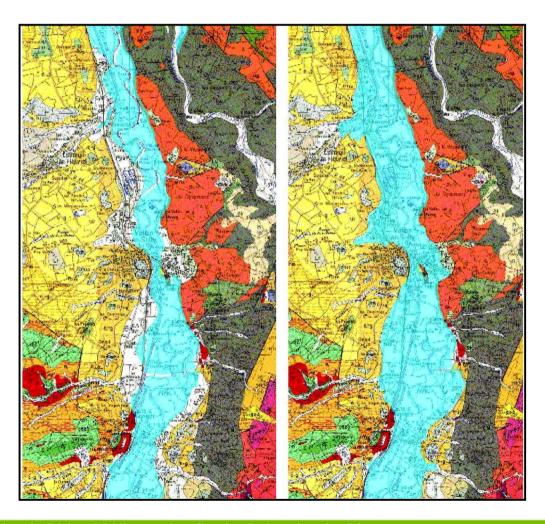
# Découpage du bassin par unité de présentation





DREAL de bas

# Extension des zones inondables connues aux couches géologiques des alluvions récentes

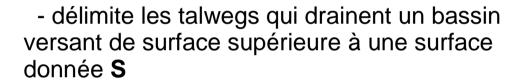




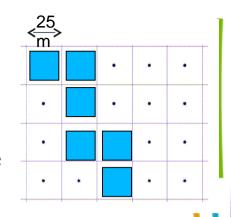
### Présentation de la méthode EXZECO

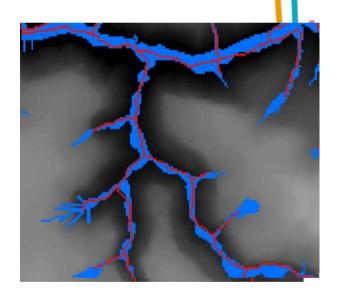
### Méthode purement topographique:

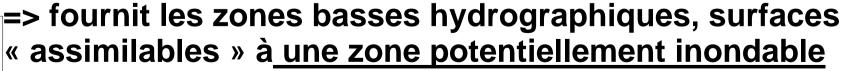
- utilise un MNT sous forme d'une grille de cellules au pas de 25m (données BD Topo de l'IGN)



- remplie ces talwegs avec une hauteur d'eau  $\Delta z = 1 \text{ m}$ 









# Indicateurs d'impact considéré pour l'EPRI

#### Santé

- population et proportion de population
- emprise habitats de plein pieds
- emprise totale des bâtiments
- nombre d'arrêté de CATNAT
- présence d'ouvrages de retenues d'eau (digues et barrages A/B)
- équivalents habitants des stations d'épuration

#### **Environnement**

- sufaces zones Natura2000 et ZNIEFF
- sites dangereux
- installations nucléaires de base

#### **Patrimoine**

• édifices remarquables et musées

#### Activité

- emprise bâtiments d'activité
- nombre d'emplois
- linéaire routes principales/secondaires et voies ferrées



# Cartographie demandée sur les TRI

#### Carte des surfaces inondables

- 3 scénarios : évènements extrêmes, centennale, fréquent (le cas échéant)
- type d'inondation selon son origine
- étendue de l'inondation
- hauteur d'eau
- le cas échéant vitesse ou débit de crue

### Carte des risques d'inondation

- nombre d'habitants potentiellement touchés
- type d'activités potentiellement touchées
- sites dangereux potentiellement touchées
- ERP et établissement ou infrastructures nécessaires à la gestion de crise



# Stratégie locale

### Liste arrêtée pour juin 2014 et contenant

- périmètre
- délais de réalisation
- objectifs

### Arrêtée par le préfet de département

- service de l'Etat chargé de coordonner l'élaboration, la révision et le suivi
- désigne les parties prenantes concernées

#### Contenu

- synthèse de l'EPRI
- cartographie des surfaces inondées et des risques d'inondations inclues dans son périmètre
- objectifs fixés par le PGRI pour les TRI inclues dans son périmètre
- identifie des mesures au regard du PGRI (surveillance et prévision, réduction de la vulnérabilité, culture du risque et information préventive, mesures de prévention, de protections et de sauvegarde, gestion du risque au regard de la gestion de la ressource en eau, comptabilité avec les objectifs du SDAGE, compatibilité avec le plan d'action pour le milieu marin)

